

boire de 50¢ minimum par nuit au contrôleur du wagon-lit. La plupart des trains ont un restaurant où l'on sert des repas chauds. Les trains transcontinentaux comprennent un wagon-restaurant, mais cela revient moins cher de payer les repas à l'avance au moment de l'achat du billet. Les tarifs peuvent varier selon le jour de la semaine où l'on voyage et ils sont indiqués par un code de couleurs; c'est ainsi que l'on parle de jours "rouges", "blancs" ou "bleus".

Avion

Il existe de bonnes liaisons aériennes entre les principales villes du pays. Il y a généralement deux tarifs: première classe et classe économique; cette dernière est nettement moins chère. Le prix du billet comprend les repas servis au cours du voyage; on ne donne pas de pourboire. Il faut normalement réserver sa place une semaine à l'avance environ. Certaines réductions de tarifs sont accordées pour des voyages aller-retour à l'intérieur du Canada. Les personnes de moins de 22 ans peuvent également bénéficier de réductions de tarifs.

Transport local

Les autobus, les tramways et les métros sont les moyens de transport en commun les plus courants dans les grandes villes. On peut généralement aller n'importe où en ville moyennant un tarif fixe; acheter un carnet de billets est plus économique. Dans quelques villes, il est nécessaire, pour arriver à destination, de prendre deux ou plusieurs correspondances d'autobus, auquel cas on doit demander au conducteur un "billet de correspondance" au moment où l'on paie sa place. Les taxis coûtent assez cher dans les grandes villes; le prix de la course est enregistré sur un compteur et est, en général, calculé selon un taux fixe d'après la distance parcourue, avec frais supplémentaires pour le transport des bagages lourds, des malles en particulier, et parfois, selon le nombre de passagers.

VI - La vie dans une université canadienne

a) Logement

Tout étudiant étranger doit toujours donner son adresse à l'agent d'immigration et au secrétaire de l'université. S'il le désire, l'étudiant peut demander au secrétaire de l'université, au doyen, à l'aumônier ou au conseiller des étudiants étrangers, la permission de faire adresser son courrier à leurs soins jusqu'à ce qu'il ait trouvé un logement. En attendant d'ouvrir un compte de banque, l'étudiant peut également trouver commode de recevoir de l'argent par l'intermédiaire de ces personnes ou par le chargé des affaires de l'université.